



le @mag

NOVEMBRE 2015



DOSSIER

AMÉNAGEMENT / numérique

URBANISME

LA CRÉATION
D'UN SERVICE
INSTRUCTEUR MUTUALISÉ

ASSAINISSEMENT

LA MISE EN SERVICE
DE LA STATION
D'ÉPURATION DE SIVRY

RENCONTRE

DES PRODUCTEURS
DE FROMAGE
DE CHÈVRE

SOMMAIRE

JEUNESSE

- Retour sur un été de découverte à l'accueil de loisirs
- Un petit air de vacances à la crèche

P 03

URBANISME

La création d'un service instructeur mutualisé

P 04

RENCONTRE

Des producteurs de fromage de chèvre à Pamfou et Valence

P 05

ASSAINISSEMENT

Mise en service de la station d'épuration de Sivry

P 06

DOSSIER

La fibre optique, un Très Haut Défi

P 08

VIE LOCALE

Une nouvelle gérance pour le bar-tabac de Machault

P 11

BRÈVES

- La labellisation des chemins de randonnée
- Prêts d'honneur : la signature officielle

P 12

ENVIRONNEMENT

Nouvelles modalités d'accès aux déchèteries du SMITOM-LOMBRIC

P 13

INFOS

AGENDA de vos sorties et spectacles

P 14



EDITO

Du très haut débit pour tous

L'accès à internet est, de nos jours, essentiel pour les entreprises et les services publics mais aussi pour les citoyens. Dans ce domaine, il existe sur notre territoire des inégalités, c'est pourquoi, dès mon élection à la Présidence de la Communauté de Communes en avril 2014, j'ai engagé la collectivité, avec l'aide de Claude Artus, délégué communautaire, vers le déploiement de la fibre numérique en adhérant à Seine-et-Marne Numérique et en proposant un nouveau calendrier avec des délais de déploiement plus courts que celui initialement prévu : toutes les communes de l'intercommunalité seront équipées de la fibre entre 2016-2021, alors qu'elles devaient en bénéficier au plus tard en 2029.

Au niveau du financement, le coût total du déploiement sur notre territoire représente 4 870 440 €, la part de l'investissement restant à la charge de la Communauté de Communes est de 950 000 €. Cet investissement est incontournable tant les besoins sont importants. Les enjeux du haut débit sont multiples pour notre territoire rural. Tout d'abord, un accès optimal à internet permet de renforcer l'attractivité locale et la compétitivité économique. En effet, la fibre optique transporte des données sur de très longues distances, quasiment sans atténuation du signal, quelle que soit la localisation de l'habitation. De plus, le très haut débit joue un rôle dans l'aménagement du territoire en infrastructures dans la mesure où l'équipement des institutions sert à améliorer l'efficacité de la gestion publique et la qualité des services aux habitants.

Le très haut débit facilitera le quotidien de tous et représente un atout majeur de développement de notre territoire.

Christian Poteau
Président



Retour sur un été de découverte à l'accueil de loisirs

JEUNESSE

La rentrée est déjà loin, les premières feuilles d'automne ne doivent pas faire oublier le bel été que les enfants ont passé, grâce aux activités proposées par le service Enfance Loisirs : ateliers manuels, grands jeux sur le thème du Brésil, sorties à la cité médiévale de Provins, à l'aquarium Sea Life, en forêt, piscine, patinoire.



INFOS PRATIQUES

Tél. : 01 60 66 67 60
 Courriel : enanceloisirs@ccvc77.fr

Un petit air de vacances à la crèche !

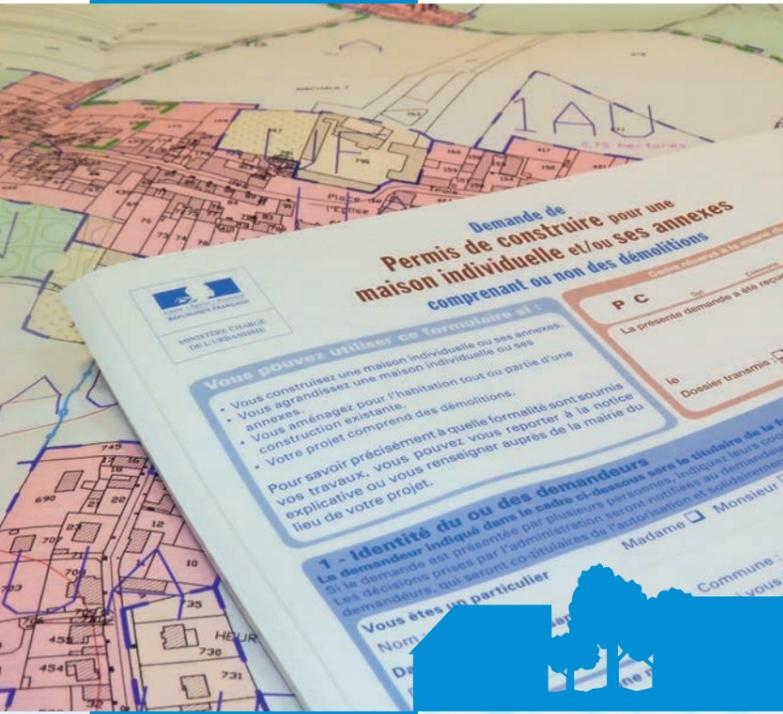


Cet été, à l'ombre des pommiers, les enfants de la crèche, en compagnie de leur assistante maternelle et d'Odile Fardoit, l'éducatrice de jeunes enfants, ont pris plaisir à se retrouver pour jouer, lire, chanter, courir, parler, passer la tondeuse, pousser la brouette...



INFOS PRATIQUES

Tél. : 01 60 66 67 62
 Courriel : crechefamiliale@ccvc77.fr



CRÉATION D'UN SERVICE MUTUALISÉ "Application du droit des sols"

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les services de l'Etat n'instruisent plus les demandes d'autorisations et les actes relatifs à l'occupation des sols pour les communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de plus de 10 000 habitants. Cette mesure, issue de la loi ALUR, est le résultat du désengagement progressif de l'État dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

UN SERVICE MUTUALISÉ ET DE PROXIMITÉ

Devant les difficultés engendrées par la suppression de ce service mis gracieusement à disposition des communes depuis de nombreuses années par l'Etat, la Communauté de Communes a pris la décision de créer un service « application du droit des sols ». Chaque commune est libre de confier à ce nouveau service instructeur, la totalité ou une partie de ses demandes d'autorisation d'urbanisme à instruire.

Mme Valérie Van Rompaey assure la responsabilité du service « application du droit des sols » depuis juillet 2015. Précédemment en poste au service urbanisme de la mairie du Châtelet-en-Brie, elle assure à ce jour l'instruction totale ou partielle des demandes d'autorisation d'urbanisme de 9 communes de l'intercommunalité.

DES MODIFICATIONS MAIS PAS DE CHANGEMENT POUR LES USAGERS

Pour l'ensemble des communes, le dépôt et l'enregistrement des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de

construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalable, certificats d'urbanisme et demandes d'autorisations de travaux) continuent à se faire en Mairie. Les dossiers sont transmis au service « application du droit des sols » pour instruction. Les courriers et projets de décisions sont rédigés par le service instructeur et transmis pour signature aux communes qui en assurent la notification aux demandeurs. Les Maires demeurent compétents pour la signature des décisions prises pour leur commune. Pour la commune du Châtelet-en-Brie, le service urbanisme est transféré à la Communauté de Communes. Toutefois, un accueil et un enregistrement des dossiers sont maintenus en mairie, le mercredi matin de 8 h 30 à 12 heures et le vendredi après-midi de 13 h 30 à 17 heures. Pour les autres communes, l'interlocuteur habituel restent les services de la mairie.

INFOS PRATIQUES

Tél. : 01 60 66 67 10
Courriel : urbanisme@cccv77.fr

Le fromage de chèvre produit directement à la ferme

Valence-en-Brie et Pamfou accueillent sur leurs communes deux producteurs locaux de fromages de chèvre fermiers, plusieurs fois récompensés par la profession. "Les Guyettes" et "La chèvre Rit" appartenant respectivement à Jean-Claude Rousseau et Aurélie Sauvé proposent des fromages de chèvre de belle qualité et directement en vente à la ferme.

LA CHÈVRERIE "LES GUYETTES"

Installé depuis juin 1985 sur une ferme de 50 hectares, Jean-Claude Rousseau élève des chèvres alpines et des chèvres de race Saanen depuis plus de 30 ans. Ses journées sont bien remplies puisqu'il s'occupe seul d'une cinquantaine d'animaux. S'il consacre ses matinées à la traite des chèvres et à la transformation du lait en fromage, ses après-midis sont plutôt voués à la culture de céréales. Il vise ainsi l'autoconsommation afin d'éviter l'introduction de protéines végétales génétiquement modifiées. Jean-Claude Rousseau passe une heure tous les matins à traire ses chèvres, une trentaine en ce moment. Il produit environ 70 fromages par jour dans son vaste laboratoire d'une centaine de mètres carrés. Il a obtenu plusieurs médailles au "Concours de produits laitiers fermiers d'Île-de-France", dont celle d'or pour sa tomme en 2010. S'il a été présent sur certains marchés il y a quelques années, il vend aujourd'hui exclusivement à la ferme, plutôt le matin, le samedi toute la journée ou encore le dimanche matin. Sa disponibilité est totale, il ne faut pas hésiter à l'appeler !

INFOS PRATIQUES

LES GUYETTES

Jean-Claude ROUSSEAU
21 Rue d'Echouboulains
77830 Valence-en-Brie

Tél. : 01 64 31 80 97 / 06 80 62 68 88



LA CHÈVRE RIT

Après quelques années de réflexion, Aurélie Sauvé s'est lancée dans l'aventure caprine en 2011, avec l'envie de créer, de se rapprocher de la nature, de changer profondément de style de vie. Amoureuse de l'animal, elle a eu deux chèvres puis cinq, douze et maintenant une quarantaine sans parler des petits qu'elle élève au biberon. Son élevage, elle le connaît sur le bout des doigts et se reconnaissent soit à leur tête soit à leurs mamelles. Depuis 2012, elle propose des visites de son exploitation de chèvres de race Saanen, cette fameuse petite chèvre blanche qui inspira de nombreux contes. Elle est également considérée par ses pairs puisqu'elle a obtenu la médaille d'or pour son crottin frais au lait cru en 2013 et de nombreuses médailles d'argent et de bronze entre 2012 et 2014. Aurélie Sauvé produit 80 à 90 fromages par jour dans son laboratoire, situé entre la chèvrerie et la boutique. Celle-ci est ouverte de mars à novembre. Elle propose, en plus de ses fromages, d'autres spécialités à base de lait ou viande de chèvre (savon, gel ou crème pour les mains, saucisson), des coulis de fruits, du miel et des confitures pour accompagner sa faisselle au lait cru (médaille de bronze en 2014) et des vins pour accompagner le tout. Emmenez vos enfants visiter la chèvrerie, l'expérience devrait leur plaire.

INFOS PRATIQUES

LA CHÈVRE RIT

Aurélie SAUVE

21 chemin de la Grande commune - 77830 Pamfou
Tél. : 06 66 71 75 93 - Courriel : lachevrerit@yahoo.fr

Horaires de la boutique :
Mercredi et Vendredi 17 h - 19 h
Samedi 10 h - 12 h et 16 h - 19 h
Dimanche 10 h - 12 h et 16 h - 18 h.



Mise en service de la station d'épuration de Sivry-Courtry

Les habitants de Sivry pourront dire adieu à leur station d'épuration, datant de 1972. La nouvelle station sera implantée un peu plus à l'écart du village au bord de la RD115, en sortie de la commune, direction Chartrettes / Fontaine-le-Port. Elle est dimensionnée pour une capacité de 1100 équivalent habitants.

La technologie choisie pour le traitement des effluents est le système classique des boues activées. Cette technique est largement utilisée.

Le site de l'ancienne station, situé rue de la Garenne, ne sera pas pour autant abandonné. Après la démolition des ouvrages vétustes, il est prévu la construction d'un bassin d'orage de 300 m³, qui permettra d'alimenter la nouvelle station et d'éviter les surcharges hydrauliques.

Les travaux ont démarré en novembre 2014. La station a été mise en eau en septembre 2015 pour une réception définitive en début d'année prochaine. Pour la Communauté de Communes, il s'agit d'un investissement de 1 640 000 €HT, largement subventionné.

En effet, l'agence de l'Eau Seine-Normandie participe à hauteur de 40%, le Département et la Région à 20 % respectivement.

ZOOM SUR LA TECHNOLOGIE DES BOUES ACTIVÉES

La station d'épuration à boues activées représente l'équipement le plus adapté pour traiter un grand volume d'eaux usées avec des performances épuratoires de l'ordre de 99%. La dégradation de la pollution contenue dans les effluents se produit dans un bassin d'aération, effluents qui sont ensuite décantés dans un clarificateur où les eaux claires et traitées retournent vers le milieu naturel, par surverse. Les boues liquides résultant de cette dégradation de pollution sont ensuite envoyées sur 6 lits à macrophytes, c'est-à-dire sur des casiers contenant un massif filtrant sur lequel sont plantés des roseaux.

1ÈRE ÉTAPE LES PRÉTRAITEMENTS

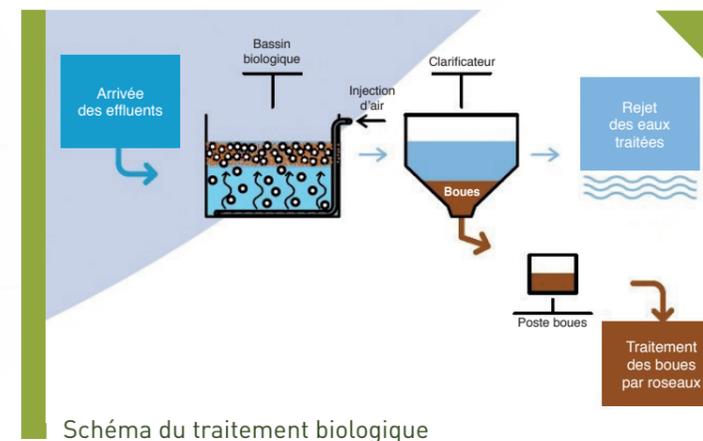
Les prétraitements permettent "d'affiner" les eaux usées par trois étapes successives : le dégrillage, le dessablage et le déshuilage :

- Le dégrillage permet de retirer les plus gros déchets présents dans l'eau : papiers, plastiques, coton-tiges, épiluchures... tout ce qui ne devrait pas se trouver dans les réseaux, mais dans les poubelles !
- Le dessablage et le déshuilage : les graisses et hydrocarbures, plus légers que l'eau, remontent à la surface, aidés par de fines bulles d'air. Ils sont alors récupérés par raclage. Les sables et graviers, plus lourds que l'eau, se déposent au fond du bassin. Un bassin en forme d'entonnoir facilite leur récupération.

2ÈME ÉTAPE LE TRAITEMENT BIOLOGIQUE

Le traitement biologique permet d'éliminer toute la pollution dissoute. Dans le **bassin d'aération**, des bactéries "mangent" la pollution. Les eaux ainsi dépolluées seront séparées des boues par un ouvrage de décantation (le clarificateur) et rejetées dans le milieu naturel.

LE CLARIFICATEUR : dans cet ouvrage, les boues décantent par gravité et sont ainsi séparées de l'eau claire. Le pont racler, par rotation, permet de regrouper les boues au centre de l'ouvrage. Ces boues seront extraites et dirigées soit vers le bassin d'aération (étape de recirculation) soit vers les lits de roseaux.



3ÈME ÉTAPE LE TRAITEMENT DES BOUES

Issues du traitement biologique après décantation, les boues liquides sont déversées dans les lits à macrophytes, afin d'être déshydratées. Après plusieurs années de séjour, elles seront utilisées en valorisation agricole comme fertilisant.



La fibre optique, un Très Haut Défi

L'aménagement numérique Très Haut Débit se concrétise sur la Communauté de communes. Vous êtes nombreux à l'attendre et curieux de connaître l'évolution de ce projet de grande envergure. Ce dossier vous permettra de mieux comprendre l'historique de la situation et les choix de l'intercommunalité pour équiper au plus vite les foyers, les entreprises et les services publics en Très Haut Débit sur notre territoire.

QU'EST-CE QUE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

La fracture numérique, c'est la **différence de débit Internet** disponible entre divers abonnés selon l'endroit où ils demeurent.

L'origine de cette fracture est liée à la construction des réseaux téléphoniques dans les années 1970. Les centraux téléphoniques ont été implantés pour que la longueur de la ligne téléphonique entre le central et l'abonné n'excède pas dix kilomètres.

Or avec l'arrivée d'internet, il a fallu trouver un moyen d'amener ce nouveau service aux habitants. Parmi les technologies disponibles, la plus aisée et la moins coûteuse à mettre en œuvre était l'ADSL. Mais cette technologie portait en elle la fracture numérique. En effet, plus la ligne téléphonique est longue, plus le signal s'affaiblit, voire il disparaît.

Par conséquent, pour répondre aux besoins, d'autres technologies se sont développées, afin de pallier l'insuffisance voire l'absence des débits ADSL : le Wi-Fi, le Wi-Max, le satellite, le Courant Porteur en Ligne (CPL), le câble, les NRA ZO et les NRA MED (montée en débit de l'ADSL), la fibre optique.

Dans notre département rural, l'intervention de l'Etat a été nécessaire pour développer le numérique, les opérateurs privés privilégiant les zones urbaines plus « rentables ». L'Etat s'est donc impliqué financièrement, pour tenter de réduire la fracture numérique de notre territoire. Pour

2016 - 2021 : LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR NOTRE TERRITOIRE



PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE DÉPLOIEMENT



ce faire, il a créé en 2010, le Fonds national pour la Société Numérique (FSN), afin de financer des travaux de recherche et développement, et de subventionner les projets des collectivités territoriales. Au printemps 2013, le Plan France Très Haut Débit qui vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, est lancé. Le Département s'est engagé dès 2004 à déployer sur tout le territoire Seine-et-Marnais des technologies permettant l'accès au moyen et haut débit internet pour tous ceux qui en étaient exclus.

Le coût élevé de l'accès au Très Haut Débit pour tous, ne peut être supporté par une seule collectivité. Pour parvenir à une couverture intégrale du territoire Seine-et-Marnais, est donc créé en 2013, le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique. Avec l'aide de la Région et la participation des collectivités Seine-et-Marnaises volontaires, Seine-et-Marne Numérique permet d'apporter progressivement le Très Haut Débit à tous les Seine-et-Marnais.

VALLÉES ET CHÂTEAUX FAIT RÉVISER LE RYTHME DU DÉPLOIEMENT

Sous l'impulsion de Christian Poteau, Président et de Claude Artus, délégué de la Communauté de communes à Seine-et-Marne Numérique, Vallées et Châteaux se manifeste auprès de Seine-et-Marne numérique dès 2014 pour bénéficier dans des délais plus courts du déploiement de la fibre sur son territoire. Persuadés que la fibre participe au développement économique et à l'attractivité des communes, les élus ont agi pour faire modifier le rythme de déploiement. Initialement prévue de 2021 à 2029, les élus ont obtenu que la couverture de l'ensemble des communes débute en 2016 pour s'achever en 2021. **Ce déploiement sur notre territoire se finira à la date où il devait commencer.**

Le coût total du déploiement sur notre territoire est de **4 870 440 €**, la part de l'investissement restant à la charge de la CCVC est de **950 000 €**.

La fibre optique, un Très Haut Défi

2016 - 2021 :
LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE
OPTIQUE SUR NOTRE TERRITOIRE

LE DÉROULEMENT DU DÉPLOIEMENT

Un seul NRO (Noeud de raccordement optique) sera installé pour Vallées et Châteaux, sur la commune du Châtelet-en-Brie, dès 2016, les NRO étant situés sur des communes possédant initialement un central téléphonique, et permettra le déploiement de la fibre sur une partie de nos communes. La commune de Blandy sera raccordée au NRO de Mormant, Crisenois à celui de Verneuil-L'Etang, Féricy et Machault à celui de Vulaines-sur-Seine. La programmation des travaux, élaborée par Seine-et-Marne Numérique et Sem@fibre77, a pris en compte d'une part, la rentabilité de ces raccordements et d'autre part, les aspects techniques, ce qui explique le calendrier de déploiement sur les 13 communes.

Des PM (Points de mutualisation), qui assurent la liaison intermédiaire, seront alors déployés sur les différentes communes, selon une programmation des travaux déjà établie. Des PB (Points de branchement) équivalents à des bornes téléphoniques seront placés dans les rues ou au pied des immeubles. **Le rôle de la CCVC et de SMN s'arrête ici.**

Ensuite **chaque particulier** devra, s'il le souhaite, faire une commande de raccordement numérique auprès d'un fournisseur d'accès Internet. Celui-ci assurera le raccordement final par la pose d'un boîtier optique dans la maison, pour un coût usuellement compris entre 0€ et 150€, selon l'offre commerciale de chaque fournisseur d'accès Internet.

LE CHOIX DÉCISIF ENTRE MED ET FTTH

Deux techniques sont proposées par Seine-et-Marne Numérique pour l'amélioration du débit : la MED et le FttH.

LA MED (Montée En Débit) sur cuivre permet une augmentation conséquente des débits par le remplacement de certains tronçons de cuivre par de la fibre optique (entre le central téléphonique et le sous répartiteur) et conserve le réseau cuivre pour la partie terminale jusqu'à l'abonné. Ce choix présente l'avantage d'une mise en oeuvre rapide (environ 18 mois) entre la demande et la montée en débit. 87 % des lignes de la commune de Maincy ont déjà été traitées en MED grâce au Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) obtenu fin 2008. Mais le réseau cuivre est voué à disparaître et la MED n'est de ce fait qu'une étape intermédiaire vers le FttH qui lui est l'objectif à terme. De plus, en dehors des communes des Écrennes, d'Échouboulains et de Machault, le coût de la MED serait supérieur au FttH. Enfin la MED est financée à 55 % alors que le FttH l'est à 65 %.

LE FTTH (Fiber to the Home, en français la fibre jusqu'à l'habitant) est un nouveau réseau qui vient se superposer à celui du cuivre. C'est une solution basée sur la fibre optique qui permet de transporter des données sur de très longues distances, quasiment sans atténuation du signal, en étant insensible aux perturbations électromagnétiques, ce qui garantit une grande qualité. Il offre des débits potentiellement illimités aux particuliers et aux professionnels, permettant le développement de nombreux usages simultanés : téléphonie, internet, télévision, travail à domicile, stockage sécurisé de données, enseignement interactif, démarches administratives dématérialisées, etc. Le FttH constitue la solution la plus pérenne. Pour toutes ces raisons, c'est la technique choisie par Vallées et Châteaux.

Une nouvelle gérance pour le bar-tabac de Machault

Après deux années
de fermeture,
le bar-brasserie-tabac
"Le Village" de Machault
est de nouveau ouvert
depuis cet été.



Aux commandes de cet établissement officient Florence et Stéphane Gray, avec la ferme intention de faire revivre ce lieu de convivialité en proposant différents services. Ce bar-brasserie-tabac ouvre tous les jours depuis la mi-juillet. Il fait également dépôt de pain sur commande (boulangeries de Vulaines-sur-Seine et de Sivry-Courtry). Tabac, journaux (La République de Seine-et-Marne, Le Parisien et l'Équipe), stand de jeux à gratter et de loterie sont aussi disponibles.

Si la restauration du soir n'est pas envisagée pour l'instant, Florence et Stéphane organisent des soirées autour de grands événements sportifs. Ils ont ainsi diffusé sur grand écran, du 18 septembre au 31 octobre, de nombreux matchs de la coupe du monde de rugby avec une petite restauration. Si l'établissement ne connaît pas d'interruption dans l'après-midi, c'est pour permettre aux clients qui le souhaiteraient d'adopter ce lieu de vie en espace de retrouvailles, en jouant par exemple aux cartes.



UNE RÉOUVERTURE COMPLIQUÉE

Dès novembre 2014, Florence et Stéphane Gray étaient tombés d'accord sur la reprise du bar-tabac avec la mairie de Machault, propriétaire des murs et du fonds de commerce. Ils imaginaient ouvrir dès février 2015. C'était sans compter sur un refus de la direction générale des douanes, s'appuyant sur un arrêté préfectoral de 2012, interdisant à tout débit de tabac de s'établir à moins de 100 mètres d'une école. Or le bar-tabac est installé depuis près d'un siècle à côté de l'école communale. La maire de Machault a alors multiplié les interventions auprès de la préfecture pour obtenir une dérogation. Pour permettre la réouverture de ce bar-tabac, la commune a effectué également des travaux d'aménagements de la voirie : cheminement piétonnier, terrasse et ajout de barrières de ville. Le « Village » est désormais le seul débit de tabac existant sur le territoire de la Communauté de Communes.

INFOS PRATIQUES

LE VILLAGE

22 rue des Trois Maillets - 77133 Machault

Tél. : 09 73 11 54 27

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 6 h 45 à 19 h 30,
le samedi de 8 h à 19 h 30
et le dimanche matin de 9 h à 13 h

La labellisation des chemins de randonnée



La Communauté de Communes vient de signer une convention de partenariat avec l'association Codérando 77 (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne) en vue de labelliser les 80 km de chemins de randonnée de notre territoire.

Chaque itinéraire fait l'objet d'un contrôle par le Codérando, qui évalue le parcours selon des critères définis par la Fédération Nationale. Ce label témoigne d'une démarche qualité et de l'engagement, entre le gestionnaire de l'itinéraire (la collectivité locale) et la Fédération, à garantir un circuit de qualité et pérenne.

Délivré par le Comité départemental, le label PR (Promenade et Randonnée) prend en compte des critères tels que le balisage, le type de revêtement du chemin, l'entretien de l'itinéraire, sa sécurité, l'intérêt naturel et culturel du parcours et de son environnement...

Si le Comité accorde le label à un itinéraire de Promenade et de Randonnée, la Fédération garantit alors le parcours et le recommande aux randonneurs. L'agrément se traduit par l'apposition de la mention "Labellisé FFRandonnée" et du logo spécifique sur les supports de communication. Il peut ainsi être décrit dans les Topoguides de randonnée et faire partie de la base de données officielle "Itinéraires" de la FFRandonnée.

DEVENEZ BALISEUR

Vous aimez la randonnée en individuel ou en club ? Vous suivez avec confiance le balisage lors de votre balade, et vous appréciez la qualité et la fiabilité des itinéraires. Ceci est l'œuvre de 6000 baliseurs bénévoles sur toute la France, dont 240 baliseurs bénévoles en Seine-et-Marne, mais ils ne sont jamais assez nombreux.

Des stages de baliseurs sont régulièrement organisés et vous proposent d'apprendre les règles d'un balisage conforme à la charte fédérale, avec un aspect théorique mais aussi pratique sur le terrain. A l'issue du stage, vous pouvez rejoindre l'équipe des baliseurs du département et le balisage d'un itinéraire vous sera confié.

INFOS PRATIQUES

Tél. : 01 60 39 60 69

Internet : <http://seine-et-marne.ffrandonnee.fr>

Prêt d'honneur : la signature officielle

M. Poteau, président de la Communauté de Communes, en présence de Mme Huet, Directrice de l'association, M. Forte Président de la Commission d'Attribution de Prêts et de Parrainage et de Mme Sarkissian conseillère régionale, se sont réunis en juin dernier pour signer officiellement la convention de partenariat avec l'Association Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne.

La Communauté de Communes a adhéré à la plate-forme Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne en 2014, permettant aux créateurs et repreneurs d'entreprises de bénéficier du soutien technique et financier de la plate-forme, par des conseils et surtout par l'attribution d'un prêt d'honneur.



DEUX PRÊTS D'HONNEURS DÉJÀ ACCORDÉS

Emmanuelle Nondier et Ozine Bahammou, créateurs d'entreprises sur le territoire, étaient également à l'honneur lors de cette cérémonie. Deux chèques leur ont été remis, un de 7 000 € à Mme Nondier et son projet de haras sur la commune de Pamfou et 15 000 € à M. Bahammou, pour la création d'une entreprise de thermolaquage sur Valence-en-Brie.

Ces prêts, sans intérêts, ni garantie, sont remboursables sur deux ans. Véritable levier financier, ils ont permis à ces entrepreneurs de faciliter l'accès à des prêts plus conséquents auprès de banques. En effet, pour 1 € prêté par la plate-forme, les banques prêtent jusqu'à 7,5 €

INFOS PRATIQUES

Internet : initiative-mvs-sud77.fr



Nouvelles modalités d'accès à la déchèterie

Le SMITOM-LOMBRIC est confronté à des usages frauduleux des cartes d'accès à ses déchèteries. La gestion des déchèteries est le premier poste de dépenses du syndicat, devant l'incinération. C'est donc lui qui impacte le plus la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) que nous payons tous en tant que ménages.

Pour éviter une augmentation abusive de cette TEOM, le SMITOM-LOMBRIC a décidé de mettre en place de nouvelles modalités d'accès à ses déchèteries, outre la mise en circulation de nouvelles cartes en cours.

Cette nouvelle gestion des accès est matérialisée par l'enregistrement du numéro fiscal des administrés (une seule carte par foyer), dans les bases de données du SMITOM-LOMBRIC. Les cartes donnent accès aux usages de la déchèterie de référence (celle du Châtelet-en-Brie) avec un nombre de passages annuel fixe.

Ainsi, depuis le 1^{er} octobre 2015, pour les habitants des communes de Blandy-les-Tours, le Châtelet-en-Brie, Châtillon-la-Borde, Echouboulains, Féricy, Les Ecrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie, l'accès à la déchèterie du Châtelet-en-Brie est soumis à un nombre limité de droits d'accès gratuits.

Un usage normal de la déchèterie n'entraînera pas d'accès payant.

Désormais, chaque administré bénéficie de 18 droits d'accès annuels soit 36 passages pour un petit véhicule, (voir tableau ci-contre).

Afin de faciliter l'application sur le terrain, les droits d'accès consommés à chaque passage sont décomptés en fonction du type de véhicule uniquement (ils sont indépendants du type de déchets et du niveau de remplissage du véhicule).

Une fois ce nombre de droits d'accès dépassé, les dépôts restent possibles via un paiement sur place (carte bleue), toujours uniquement en fonction du type de véhicule.

GRILLE DES DROITS D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

Catégories de véhicule selon le volume de stockage	Droits d'accès consommés par passage	Tarification par passage une fois les 18 droits d'accès dépassés
cat. 1 Berline, SUV, break ou inférieur (dont deux-roues)	0,5 soit 36 passages / an	16,50 €
cat. 2 SUV, break avec les sièges arrière rabatus Ludospace, monospace	1 soit 18 passages / an	33 €
cat. 3 Utilitaire	4	132 €
cat. 4 Fourgonnette	10	330 €
cat. 5 Petite remorque (Longueur < 1,50 m)	1	33 €
cat. 6 Grande remorque (Longueur > 1,50 m)	3	99 €
Véhicule plein + remorque	Addition correspondante	Addition correspondante

Seule la remorque est comptabilisée lorsque le véhicule est vide.

Les nouvelles conditions d'accès ont été dimensionnées afin de satisfaire un large usage courant des services de la déchèterie pour les ménages et de ne facturer que les usages abusifs.

POUR LA COMMUNE DE CRISENOY plus d'informations sur vos déchèteries sur le site du SIETOM de la région de Tournan-en-Brie
<http://www.sietom77.com>

DÉCHÈTERIE DU CHÂTELET - 5 rue des Grands Champs

Ouverture des déchèteries tous les jours (à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre), y compris les jours fériés, aux horaires habituels :

HORAIRES D'ÉTÉ (1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE)

• Du lundi au vendredi, de 15h à 19h • Le samedi, de 10h à 19h • Le dimanche, de 10h à 13h

HORAIRES D'HIVER (DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS)

• Du lundi au vendredi, de 14h à 18h • Le samedi, de 9h à 18h • Le dimanche, de 10h à 13h

INFOS

AIDE À DOMICILE

La Communauté de Communes propose un service à domicile pour les personnes fragilisées par l'âge, la maladie, une hospitalisation, la maternité etc... Sur prescription médicale, une aide à domicile pourrait intervenir chez vous, après une évaluation des besoins.

Tél. : 01 60 66 67 10

Courriel : aidedomicile@ccvc77.fr

ACCUEIL DE LOISIRS

Les inscriptions à l'accueil de loisirs pour les vacances de Noël sont possible jusqu'au 2 décembre, sur place et sur le site de la Communauté de Communes. Il n'est pas prévu d'accueil de loisirs la semaine du 28 au 31 décembre, en raison du faible nombre d'inscriptions.

Tél. : 01 60 66 67 60

Courriel : enfanceloisirs@ccvc77.fr

ASSAINISSEMENT

Pour tout débordement, obstruction, incident ou fait anormal, touchant le réseau, un branchement, un poste de relèvement ou une usine de dépollution, le délégataire – Véolia eau – intervient jour et nuit.

Un seul numéro : 09 69 368 624



COVOITURAGE 77

Véhiculé ou non, conducteur ou passager, détenteur du permis de conduire ou pas, le covoiturage facilite vos déplacements, permet de diminuer vos frais de transport et de réduire les problèmes d'embouteillage, de stationnement et de pollution. Ce service gratuit proposé par le Département de Seine-et-Marne, covoiturage77.fr met en relation conducteurs et passagers qui parcourent les mêmes trajets.



AGENDA

NOVEMBRE

- 07 LE CHATELET-EN-BRIE**
SOIRÉE ANNÉES SIXTIES - Organisation : Foyer Rural
20H30 - Salle de la Bergerie
- LES ECRENNES**
BOURSE AUX JOUETS - Association des parents d'élèves
À PARTIR DE 14H00 - Salle polyvalente
- MACHAULT**
CONCERT DU TRIO VOCAL ELLES MÊMES, A NOS AMOURS
20H45 - Salle des fêtes - Organisation : Festiv'Alliés
- PAMFOU**
THÉÂTRE "UN STYLO DANS LA TÊTE" - Cie Montignonne
20H30 - Salle des fêtes
- VALENCE**
MATCH D'IMPRO
20H30 - Salle des fêtes Albert Marius
- 08 MOISENAY**
LOTO
14H00 - Salle verte
- 11 LE CHATELET-EN-BRIE**
CONNAISSANCE DU MONDE, TOUR DE FRANCE À PIED
15H00 - Salle Le Manège - organisation : commission animations
- L'ART MODERNE À QUATRE MAINS**
DE 14H30 À 15H30 - Atelier à la médiathèque
- 13 LE CHATELET-EN-BRIE**
DON DU SANG - Donneurs de sang bénévoles
DE 15H00 À 19H30 - Salle Robillard
- 14 MOISENAY**
BOURSE AUX JOUETS
13H00 - Salle verte
- LE CHATELET-EN-BRIE**
TROC DE LIVRES
DE 10H00 À 12H00 ET DE 14H00 À 17H00 - A la médiathèque
- 14 LE CHATELET-EN-BRIE**
BOURSE AUX LIVRES - Organisation : L'ABEP
10H00 - Salle des fêtes
- 15 PAMFOU**
BOURSE AUX JOUETS - Organisation : L'ABEP
10H00 - Salle des fêtes
- BLANDY-LES-TOURS**
BOURSE AUX JOUETS ET DE PUÉRICULTURE
DE 10H00 À 18H00 - Salle polyvalente
- 21 CRISENOY**
THÉÂTRE "UN AIR DE FAMILLE"
D'APRÈS AGNÈS JAQUI ET JEAN-PIERRE BACRI
20H00 - Salle polyvalente

- 21 LE CHATELET-EN-BRIE**
TROUVAILLES DU PÈRE NOËL - Organisation : CLCE
Salle de la Bergerie
- 22**
- 27 LE CHATELET-EN-BRIE**
BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE GRATUITE
DE 17H00 À 19H00 - A la médiathèque
- VALENCE**
LES CONCERTS DE POCHE - THOMAS LELEU SEXTET
20H30 - Salle des fêtes Albert Marius
- 28 BLANDY-LES-TOURS**
CONTES POUR ENFANTS - Organisation : L'ABEP
EN APRÈS MIDI - A la bibliothèque
- BLANDY-LES-TOURS**
THÉÂTRE : LA RÉVOLUTION
PAR LA CIE BLOUSES EN SCÈNE (CHANT ET DANSE)
20H30 - Salle H. Hanneton
- PAMFOU**
THÉÂTRE "TEMPS VARIABLE EN SOIRÉE"
20H30 - Salle des fêtes - Cie théâtre du Signe
- ECHOUBOULAINS**
MARCHÉ DE NOËL
Salle des fêtes
- DU 28 AU 30 MOISENAY**
SALON D'AUTOMNE
Salle de la Grange
- 29 SIVRY-COURTRY**
SCÈNES RURALES, LA MATE - Organisation : L'ABEP
17H00 - Salle polyvalente

DÉCEMBRE

- 01 LE CHATELET-EN-BRIE**
CONNAISSANCE DU MONDE, VIETNAM
ORGANISATION : COMMISSION ANIMATIONS
20H00 - Salle le Manège
- 05 CRISENOY**
TÉLÉTHON
TOUTE LA JOURNÉE - Salle des fêtes
- MAINCY**
TÉLÉTHON : DÎNER SPECTACLE ANIMATION
ORGANISATION : MAINCY ANIMATION
DE 19H00 À 23H00 - Salle R. Dubois
- 05 LE CHATELET-EN-BRIE**
SALON DES VINS ET DES SAVEURS - Organisation : CLCE
Salle de la Bergerie
- 06**
- 06 LES ECRENNES**
MARCHÉ DE NOËL - Organisation : le Foyer Rural
DE 10H00 À 18H00 - Salle polyvalente - Rue du lavoir

- 09 LE CHATELET-EN-BRIE**
L'ART MODERNE À QUATRE MAINS
DE 14H30 À 15H30 - Atelier à la médiathèque
- 11 PAMFOU**
LES CONCERTS DE POCHE FÊTENT LEURS 10 ANS !
M. DALBERCO ET T. ENHCO PIANO À QUATRE MAINS
20H30 - Salle des fêtes
- 12 LE CHATELET-EN-BRIE**
TROC DE LIVRES
DE 10H00 À 12H00 ET DE 14H00 À 17H00 - A la médiathèque
- BLANDY-LES-TOURS**
CONCERT DE NOËL DES ATELIERS DU CCRB
Salle H. Hanneton
- 13 MOISENAY**
MARCHÉ DE NOËL
- 18 FERICY**
LE JOUR LE PLUS COURT, FÊTE DU COURT MÉTRAGE
ORGANISATION : L'AGENCE DU COURT MÉTRAGE
20H30 - Salle des fêtes
- 19 CRISENOY**
INAUGURATION DE LA CRÈCHE GÉANTE
17H30 - Eglise St Pierre
- DÉFILÉ DE PÈRES NOËL, CONCOURS DE SAPIN**
APÉRITIF GÉANT
19H00 - Salle polyvalente
- MARCHÉ DE NOËL GOURMAND**
BAR À HUITRES, FROMAGES ET DESSERTS,
POUR SE RESTAURER SUR PLACE
- 31 LES ECRENNES**
SOIRÉE DU RÉVEILLON - Organisation : le Foyer Rural
À PARTIR DE 20H00
- VALENCE**
FÊTE DE LA ST SYLVESTRE
Salle M. Albert

JANVIER

- 22 FERICY**
SCÈNES RURALES, NATURE MORTE DANS UN FOSSÉ
20H45 - Salle du temps libre
- 30 MOISENAY**
LOTO
14H00 - Salle verte
- VALENCE**
THÉÂTRE TOC-TOC
20H30 - Salle des fêtes M. Albert

Retrouvez plus d'infos sur les événements, tarifs, horaires, lieux, en vous rendant sur le site internet de la Communauté de Communes, à la rubrique Agenda.
www.valléesetchâteaux-cc77.fr

PIANO
à

4



MAINS

Mozart Schubert Bizet improvisations...

Michel DALBERTO piano

Thomas ENHCO piano

Vendredi 11 décembre à 20h30

Pamfou

Salle des fêtes - Rue du 19 mars 1962 - 77830

LES
CONCERTS
DE POCHE

10
ANS!

9€ et 5€ tarif réduit

Réservations : 01 60 71 69 35

2015 - SIRET 480716042 00019 - APE 9001Z - Licence 3-1043245 et 2-1043241 - Grafik plus Imprimeur